

**Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de
l'examen du Préavis n°6 du 24 février 2006**

Concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 875'000.- pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à la Route de Lausanne, au débouché de la Rue des Champs-Lovats et de la Rue des Condémines.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 20 mars 2006 en présence de Messieurs les Municipaux Burkhard et Forestier, Monsieur Rosselet, Travaux et Environnement, Monsieur Schmid, SEY. Elle était composée de Madame Catherine Grin et de Messieurs Olivier Maibach, Kurt Mende, Claude Jaccard, Charles Mouquin, Jean-Marc Pernet et du soussigné désigné comme rapporteur. Les commissaires remercient les municipaux et leur service respectif pour les réponses apportées aux questions soulevées.

2002 : Implantation de la station BP

En 2002, la venue de la station BP entraîna la municipalité à envisager l'élaboration d'un giratoire pour améliorer la sécurité du carrefour et faciliter l'accès à la station. Ce projet devisé à 300'000.- a servi de base pour négocier la participation financière de BP qui s'est monté à 75'000.-.

Suite à un préavis négatif du Service cantonal des Routes (février 2003), un nouveau projet a été soumis à l'enquête publique en septembre 2003.

Cependant, privilégiant d'autres aménagements considérés comme prioritaires, la municipalité optait pour l'abandon du projet.

2005 : Implantation de Migros-Vaud, Aldi et Lidl

En 2005, les projets d'implantation de trois grandes surfaces commerciales ont amené la municipalité à revoir sa position et à réaliser rapidement le giratoire. Les différents partenaires ont donc été contactés pour négocier une participation financière au projet.

- BP : 100'000.-
- Migros : 160'000.-
- LIDL : 160'000.-
- ALDI : 160'000.- (sous réserve de l'obtention du permis de construire)
- Part de la commune : 295'000.-

L'ouverture de Migros-Vaud (23 novembre 2005) a coïncidé avec la réalisation d'un giratoire provisoire.

Le projet soumis à notre conseil a été mis à l'enquête publique du 15 novembre au 14 décembre 2005. Il respecte les exigences du DINP et tient compte des oppositions et remarques formulées lors de l'enquête publique (marquage du passage piéton notamment).

Travaux des Services des Energies

Afin de profiter des travaux prévus dans ce secteur, le Service des Energies propose d'anticiper la mise à jour du réseau des énergies. Cette rénovation concerne les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et le réaménagement de l'éclairage public.

Le développement du sud-est de la ville a incité la municipalité à mener une réflexion globale sur l'approvisionnement en énergie dans ce secteur. Le montant de ces travaux s'élève à 148'000.-.

La commission se réjouit de constater que la municipalité est capable de mener une réflexion globale et prospective sur un secteur.

Remarques et vœux de la commission

Consciente de la nécessité d'aménager un giratoire dans un secteur qui va connaître une augmentation du trafic importante au cours des prochains mois, la commission soutient le projet. Les aspects techniques, sécuritaires et financiers du projet ont globalement reçu un écho favorable. Cependant, les commissaires ont émis certaines remarques :

- Malgré la pose de trottoirs et d'un aménagement piétonnier, la sécurité des piétons n'est pas garantie dans un secteur à forte fréquentation. La commission attend de la municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour que les limitations de vitesse soient respectées dans ce secteur.
- Il en va de même pour la sécurité des cyclistes. La commission demande à la municipalité de développer au plus vite un réseau de pistes cyclables sécurisé dans ce secteur.
- Afin d'alléger la charge des déplacements motorisés, les dessertes de transports publics devront être aménagées le plus rapidement possible.
- La commission demande à ce que la décoration du giratoire soit « cohérente et peu coûteuse ». Un aménagement floral de qualité permettrait de répondre aux attentes des commissaires.
- La commission demande à ce qu'une attention particulière soit portée au choix des matériaux de construction afin de garantir la durabilité de l'ouvrage.
- Pour profiter des travaux mis en œuvre, la commission émet le vœu que le trottoir prévu soit prolongé jusqu'à l'entreprise Schacher. Ce qui correspond à environ 20 mètres de trottoir (de Shell à Schacher).
- Les commissaires souhaitent qu'à l'avenir la municipalité négocie plus activement la participation financière des privés. En effet, la construction de ce giratoire est fortement liée à la venue de commerces privés.
- Un commissaire se réjouit de voir ce secteur « reprendre vie ». Cependant, la majorité de la commission déplore le fait que cette zone initialement dévolue à l'activité industrielle, accueille des grandes surfaces commerciales génératrices de trafic.
- La commission salue le bon sens du Service des énergies qui s'associe à l'ouvrage. Ce type de synergies permet à la ville d'anticiper des investissements inévitables à moyen terme et de faire des économies conséquentes.
- La commission a apprécié que le préavis soit accompagné d'une grille d'évaluation du développement durable.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 6 du 24 février 2006 tel que présenté par la Municipalité.

Vassilis VENIZELOS (28-03-06)